

# Compte rendu du Conseil Municipal du 17 Juin 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni à 18h30 sous la présidence de M. Jean-Marc SARDAT, Maire de la Commune.

Présents : M. Jean-Marc SARDAT, Mme Jacqueline ANGLARD, MM. Jacques BLANCHARD, Rémi GARDÈS, Hervé VALLADIER, Gérard LÉGER, Richard NUNÈS, Mme Patricia MESQUITA-SILVA

Excusés : M Gilles PEYVEL, pouvoir donné à Mme Jacqueline ANGLARD ; Mme Patricia MÉRAUD, pouvoir donné à M. Jacques BLANCHARD.

Absents non-représentés : Mme Patricia BILLARD.

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline ANGLARD

Lecture du compte rendu du conseil municipal précédent et approbation à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a procédé à l'examen des sujets suivants inscrits à l'ordre du Jour.

- Changement du parc informatique:

M le Maire Jean-Marc SARDAT expose au Conseil la nécessité de changer le matériel informatique de la Mairie, afin de remédier à la vétusté des équipements, et prévenir tout incident.

Le Conseil Municipal étudie différents devis. Celui de l'entreprise Oélis est retenu.

Vote à l'unanimité (10)

- Amortissement de la Défense Extérieure Contre l'Incendie :

M le Maire Jean-Marc SARDAT informe le Conseil Municipal du fonctionnement de la DECI. Une partie de la somme dédiée à la défense incendie a été payée en investissement auprès de Saint-Etienne Métropole.

Il est de ce fait possible d'amortir la somme. Le Conseil Municipal décide d'une durée d'amortissement d'un an.

Vote à l'unanimité (10)

- Vote des taux d'imposition 2020 aux taxes directes locales :

M. le Maire et le Conseil Municipal sont appelés à décider du taux des taxes foncières pour le bâti et le non-bâti. Compte tenu des difficultés éventuelles de certains habitants de la Commune, liées à la récente épidémie et ses conséquences financières, il est décidé de ne pas procéder à une augmentation.

Vote à l'unanimité (10)

- **Versement d'une prime exceptionnelle :**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de valoriser l'effort fait par Mme Sylvie MÉLI, employée de la Commune, quant à sa présence au travail, face au public, et manipulant des marchandises, lors de l'épidémie de COVID-19. Le Conseil Municipal valide le versement d'une prime exceptionnelle en remerciement pour son implication.

Vote à l'unanimité (10)

- **Délégation d'attribution au Maire :**

Le Conseil Municipal donne à M. le Maire la possibilité d'agir sans convoquer la réunion du Conseil, sur différents points :

- N° 6 : « Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes »,
- N° 7 : « Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux »,
- N° 8 : « Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières »,
- N° 9 : « Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges »,
- N° 10 : « Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 € »,
- N° 24 : « Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ».

Vote à l'unanimité (10)

- **Frais de fonctionnement de l'école d'Estivareilles :**

L'école d'Estivareilles a transmis comme chaque année le coût des frais de scolarité pour les enfants de la Commune de Rozier-Côtes-d'Aurec. Le Conseil Municipal autorise le mandatement de la somme.

Vote à l'unanimité (10)

- **Désignation des délégués de l'Association pour le Développement Touristique du Haut-Forez :**

Sont désignés comme titulaire, Mme Jacqueline ANGLARD, et comme suppléant, M. Jean-Marc SARDAT.

Vote à l'unanimité (10)

- **Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres :**

Sont désignés pour siéger à la CAO : M. Jean-Marc SARDAT, en sa qualité de Maire, Mmes Patricia MÉRAUD, Patricia MESQUITA-SILVA. MM. Jacques BLANCHARD, Rémi GARDÈS, Gérard LÉGER, Hervé VALLADIER, Richard NUNÈS.

- **Questions diverses.**

- Une personne du Conseil Municipal doit être constituée responsable du fleurissement : la responsabilité revient à Mme Jacqueline ANGLARD.

- La campagne de stérilisation des chats va reprendre, un arrêté fixant le calendrier des dates de récupération sera publié par la Mairie.

- Les cages pièges à capture pour les pigeons seront remises en place.

Séance levée à 21h.

Secrétaire,  
Jacqueline ANGLARD

Le Maire,  
Jean-Marc SARDAT